RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2J INVESTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros

Siège social : 66 rue des Martyrs
76500 ELBEUF

RCS ROUEN 450.839.873

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt Six,
Et le Trente Juin, à Dix Heures Trente,

Monsieur Jacques JAGUIN,

Propriétaire de la totalité des Sept Cent Cinquante (750) parts de Dix (10) € composant le capital social de la Société « 2 J INVESTISSEMENTS »,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

.....

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- .....
- .....
- .....
- .....
- transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- modification de l'article 6 des statuts ;
- suppression du Titre VIII des statuts ;
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

.....

DEUXIEME DECISION

.....

TROISIEME DECISION

.....

QUATRIEME DECISION

.....

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, décide :

- de transférer le siège social d'ELBEUF (76500) 66 Rue des Martyrs à LE PETIT-QUEVILLY (76140) 120 Rue du Président Kennedy, à compter du 30 Juin 2026 ;

- de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à **LE PETIT-QUEVILLY (76140) 120 Rue du Président Kennedy.**

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés.

SIXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, décide :

- de supprimer purement et simplement la mention de la date de première clôture de l'exercice social de l'article 6 des statuts, devenu sans objet ;

- de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

ARTICLE 6 - Exercice social

L'exercice social commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, décide de supprimer purement et simplement le Titre VIII des statuts, devenu sans objet.

HUITIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Monsieur Jacques JAGUIN

certifié conforme
le gérant

